

Réf: Dossier N° : 55855

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « SYLLA ELECTRICITE » en abrégé «SYLELEC »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY 2 PLATEAUX DJOMI EN FACE DE
L'EGLISE LES SAINTS DES DERNIERS JOURS, 01 BP 2042 ABIDJAN**

01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Oct 2018, et enregistrés au CEPICI le 22 Oct 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: « SYLLA ELECTRICITE » en abrégé «SYLELEC ».

Objet: btp-créations carrefours de feux tricolores, maintenance, entretien éclairage public et dépannage, mise en valeur de lieux publics,électricité générale,expertise et formation en électricité, vente de matériel et équipement électrique-import/export-recherche et analyses des défauts-éclairage public-signalisation-représentation des marques.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY 2 PLATEAUX DJOMI EN FACE DE
L'EGLISE LES SAINTS DES DERNIERS JOURS, 01 BP 2042 ABIDJAN
01**

GERANT: Monsieur LACINE SYLLA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-27676 du 22/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°24882 du 22/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

